

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2284

présenté par

M. Pancher et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 30

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« en encourageant le transport combiné ainsi que le fret ferroviaire et fluvial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision, rappelant que la révision à la hausse de la TICPE proposée par la convention citoyenne pour le climat vise un rééquilibrage des coûts avec le fret ferroviaire.